

PROCES-VERBAL

du Conseil d'Administration du lundi 06 février 2023

Ordre du jour :

Questions administratives et pédagogiques :

- Rentrée 2023 : DHG (Dotation Horaire Global)
- Convention "Ecoles / entreprise CEMA53"
- Convention de mise à disposition d'une salle de musculation
- Suppression de l'OJ : déjà voté le 13/09/2022 : Convention de mise à disposition du Dojo de Villaines-la-Juhel
- Fiche de poste "professeur coordonnateur ULIS"
- Présentation du rapport d'auto-évaluation

Questions financières :

- Séjour ULIS
- Cinéma Théâtre "Roméo et Juliette"
- Annulation du voyage à Rome
- Séjour à Paris (ajout à l'ordre du jour)

Questions diverses (déposées par écrit au secrétariat, au moins 48 heures à l'avance).

Pas de question diverse déposée.

C'est à organisation constante, et à moyen constant (heures dédiées aux devoirs faits sur le collège, suffisantes jusqu'à présent). Il faudra réfléchir en juin à la mise en place d'une organisation permettant que chaque élève assiste à au moins une heure de Devoirs faits. Un appel au volontariat auprès des professeurs sera fait, et l'heure sera prise en compte pour la construction des edt.

→ Projection du tableau de projet de répartition des heures (annexe 1)

La répartition ne sera pas soumise au vote : elle le sera en juin, quand les postes partagés seront plus clarifiés.

Les IMP et le quota d'AED seront notifiés ultérieurement.

Gel du second poste de Lettres modernes, comme cette année, afin de poursuivre le partage avec le collège d'Ambrières les vallées et de maintenir sur le poste M. BOUTILLIER.

Le CA est consulté sur l'absence de création et l'absence de suppression de poste.

Votants : 12 Pour : 12
Contre : 0
Abst. : 0

I.b Convention "Ecoles / entreprise CEMA53" (annexe 2)

Proposition d'une convention dans le cadre du dispositif « école/entreprise » avec l'entreprise CEMA53 située à Javron les Chapelles. Il s'agit d'une entreprise qui conçoit et réalise des moules techniques et des pilotes industriels. Les fonctions d'usinage, d'électro-érosion et de contrôle sont entièrement intégrées sur une ligne robotisée.

L'objectif est d'apporter à nos élèves et à nos personnels une meilleure connaissance du fonctionnement d'une entreprise. Les actions retenues sont les suivantes :

- visite de l'entreprise par M. MEZIERE, professeur de technologie, et Mme MOTTIER, CPE, tous deux référents « école entreprise » : visite faite le 24/11/22
- visite de l'entreprise par nos élèves de 3ème, en présence d'organismes de formation : fait le 30/01/23
- délocalisation d'un CA au sein de l'entreprise, avec visite pour les administrateurs : prochain CA
- présentation par l'entreprise, sur une heure de cours, de ce qu'est un moule d'injection.

Convention soumise au vote :

Votants : 12 Pour : 12
Contre : 0
Abst. : 0

I. c. Convention de mise à disposition d'une salle de musculation pour la section des Cadets Cadettes de la sécurité civile (annexe 3)

Les professeurs interrogent le principal sur l'objet du vote à savoir la création de la fiche et sa validation ou la mise en mouvement du poste.

Monsieur Guérin précise qu'il s'agit d'un vote pour l'acceptation et la diffusion de la fiche. La décision de mise en mouvement appartient à l'employeur, le rectorat.

Consultation du CA au sujet de cette fiche de poste

Votants : 12 Pour : 12

Contre :0

Abst. :0

Départ de Mme KARRAMKAN à 19H30

I.e prérapport d'auto-évaluation de l'établissement (annexe 5)

Pour rappel l'autoévaluation doit permettre de faire le point sur l'existant, d'analyser nos nouveaux besoins, de dégager des axes de progrès et surtout de se projeter vers l'avenir en valorisant nos réussites passées, et futures.

L'ensemble de la démarche a associé tous les différents membres du Personnel, les élèves, les Parents, et donc les membres du Conseil d'Administration.. Le Conseil pédagogique s'est réuni deux fois sur ce sujet. L'équipe de Vie scolaire, l'équipe des agents et d'administration, le CVC, les représentants des Parents ont été réunis une fois. La démarche a été similaire pour chacune des réunions : rappel de la démarche d'autoévaluation dans le contexte, présentation des éléments déjà repérés via les questionnaires, proposition de synthèse, ajouts et correction, rédaction finale par le chef d'établissement.

Dans un souci de transparence, l'ensemble de la démarche et l'ensemble du rapport d'autoévaluation sont présentés au Conseil d'Administration qui est consulté.

Présentation des points forts, des points de vigilance, des leviers d'amélioration et des indicateurs possibles.

Les deux évaluateurs externes seront :

Mme Rachel MASSOT, IEN ET

M. Gilles LETOURNEUX, IEN ASH

Un contact en visioconférence a déjà été pris avec M. GUERIN.

La visite des évaluateurs externes est programmée le 14 mars. Un programme de visite sera prochainement établi.

Consultation sur le prérapport d'autoévaluation :

Votants : 11 Pour : 11

Contre :0

Abst. :0

II. Questions financières.

II.a Séjour ULIS à Cheverny et au zoo de Beauval (annexe 6)

Projet de séjour de notre classe ULIS au zoo de BEAUVAL et au château de CHEVERNY, projet auquel participent neuf élèves.

Les éléments du séjour sont les suivants.

Public : 9 élèves du dispositif ULIS (de la 6^{me} à la 3^{me}), tous reconnus en situation de handicap.

Accompagnateurs : 4 adultes (la professeure coordonnatrice + 4 AESH)

Dates : du 03 avril au 05 avril

Transport : car 15 places avec chauffeur

Programme :

Lundi 3 avril : départ du collège de Villaines à 7 heures pour une arrivée au zoo de Beauval vers 10 heures. Etude des différentes espèces en lien avec fiches réalisées en classe sur différents animaux.

Mardi 4 avril : Départ du centre d'accueil pour une nouvelle journée au zoo.

Mercredi 5 avril: Visite du château de Cheverny pour observer les différentes pièces du château dans une visite guidée. Visite des jardins et du parc. Musée sur Tintin et les secrets de Moulinsart. Retour au collège vers 19H30

Exploitation pédagogique :

- études des différentes espèces d'animaux en cours
- approche historique et architecturale des châteaux de la Loire
- approche du récit en Bande dessinée : Tintin.
- apprentissage du vivre ensemble avec deux nuitées pour un public qui a peu l'habitude de séjours scolaires de cette ambition.

Budget prévisionnel avec participation des familles à 160 euros

Transport	2630 euros
Hébergement + repas	1315,90 euros
Visites	818,50 euros
Total	4764,40 euros (366,49 par personne)
Prise en charge accompagnateur par le collège	1465,97 euros
FSE du collège	670 euros (450+220)
Famille	160*9 = 1440 euros
Collectivités	1188,43 euros ?

Vote sur le principe pédagogique du séjour :

Votants : 11 Pour : 11

Contre : 0

Abst. : 0

Vote sur la participation financière des familles :

Votants : 11 Pour : 11

Contre :0

Abst. :0

II.b : Cinéma Théâtre “Roméo et Juliette” (ANNEXE 7)

Les 41 élèves de 4ème assisteront à une projection au cinéma de la pièce de Shakespeare « Roméo et Juliette », mise en scène à la Comédie Française. Ouvrage étudié en classe de 4ème en Français.

Transport Villaines- Alençon : en attente de retour de devis, pris sur le budget de l'établissement

Places de cinéma : 210 euros, subventionnées par le dispositif ADAGE

Gratuité pour les élèves

Organisateur : M. RADE

Date : séance du 04/04 à 9H30

Votants : 11 Pour : 11

Contre :0

Abst. :0

II.c : ANNULATION DU VOYAGE A ROME PREVU EN JUIN 2023

Nous sommes dans l'obligation d'annuler le voyage prévu à Rome pour les élèves de 4èmes et les latinistes de 5èmes et 3èmes du collège des GARETTES.

En effet, l'agence de voyage qui nous avait fourni un devis nous a finalement informés de son impossibilité de trouver des chauffeurs pour conduire les élèves jusqu'à Rome. Nous regrettons fortement le procédé de cette entreprise qui a consisté à nous fournir un devis sans l'assurance de nous fournir la prestation demandée. C'était malheureusement la seule agence à avoir répondu favorablement à notre demande : dans le contexte d'inflation actuelle, aucune autre agence n'avait souhaité nous fournir un devis. Le collège a essayé de son côté, en vain, de trouver d'autres solutions de transport dans les tarifs prévus initialement.

Nous imaginons bien la forte déception des élèves.

Pistes de repli :

- un séjour à Paris avec une nuitée pour les 3èmes

- report du séjour à Rome en octobre 2023 pour les futurs 4èmes latinistes, et 3èmes.

Je tiens à remercier les Professeurs M. RADE et Mme FOUILLET, ainsi que notre gestionnaire Mme KARRAMKAN, pour tout le travail supplémentaire qu'a occasionné le procédé contestable de cette agence.

II.d : SEJOUR À PARIS (ANNEXE 8)

Élèves concernés : tous les élèves de 3èmes hors ULIS

Dates : 4 et 5 mai 2023 (une nuitée sur place)

Organisateurs : Mme FOUILLET et M. RADE

Séjour avec nuitée : programme encore à définir, axé sur le programme d'HG et de Français (Mémorial de la Shoah, partie Antiquité du Musée du Louvre, Maison de Victor Hugo, Musée de la Libération)

Transport en car et en train

Nuit à l'auberge de jeunesse « Auberge internationale des jeunes » située à proximité de Bastille

Participation des familles demandées : 110 euros (déduction faite du don de 20 euros du FSE pour tous).

Les élèves membres du FSE se verront remboursés de 35 euros, ce qui monte le total à 75 euros.

Le fonds social collégien sera sollicité pour les familles boursières et les familles demandeuses.

Vote sur le principe pédagogique du séjour :

Votants : 11 Pour : 11

Contre : 0

Abst. : 0

Vote sur la participation financière des familles :

Votants : 11 Pour : 11

Contre : 0

Abst. : 0

La séance est levée à 20H00



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constat des présences à l'ouverture de la séance du Lundi 6 février 2023

	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par
Président				
GUÉRIN Benjamin, Principal	X			
Représentants de l'Administration				
KARRAMKAN Véronique, S.A.E.N.E.S	X			
MOTTIER Nathalie, C.P.E	X			
Représentants des élus				
AUREGAN Christelle, Conseillère Départementale			X	
LENOIR Daniel, Représentant de la Mairie			X	
SALLARD Jean-François, Conseiller Départemental			X	
Personnalités qualifiées				
GRANDIN Jean-Jacques			X	
DESILLIERE Florence			X	
Représentants des personnels du collège				
LEROUX Aline	X			
RADEYann	X			
FOUILLET Annabelle	X			
GUYADER Karine	X			
VINETTE Delphine	X		X	Mme GUITTON
BERTHIAUX Jérémy	X			
Représentants des parents d'élèves				
BRETEAU Karine			X	
DE MEIJER Nathalie			X	
MICHEL Charlotte			X	
PORCHER-GUIARD Pascale	X			
RATTIER Angélique	X			
RETOURS Laétitia			X	
Représentants des élèves				
CAMUS MICHEL Léna			X	
BARRE Zélie	X			
Invités				
M.FUZEAU Guillaume, Agent-Comptable			X	
Paul LADUNE, Vice président CVC			X	

Nombre réglementaire des membres du CA :..... 22

Quorum : 12

Nombre des membres effectivement présents:..... 12

Invité

Le Président du
Conseil d'Administration
B. GUERIN

Annexe 1



Nbre élèves Prévus Hors ULIS	Lettres	Allemand	Anglais	Espagnol	HG	Maths	Technologie	PH-CH	SVT	Ed. musicale	Arts pla.	EPS	TOTAL
15	4,5	0	4	0	3	4,5	0	0	3	1	1	4	25
15	4,5	0	4	0	3	4,5	0	0	3	1	1	4	25
23	4,5	0	3	2,5	3	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	26
28	4,5	0	3	2,5	3	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	26
19	4	2,5	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	28,5
21	4	0	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	26
HEURE LABO	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
AS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Chorale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Soutien 6me	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
AP MATHS 3ème	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0,5
Dedoubit 4mes	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	5
CADETS 4me	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	1,5
CADETS 3me	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	1,5
Art pla	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Latin	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL BESOIN	27	2,5	20	10	22	25,5	6	7	14	8	8	26	176
APPORT ETAB	18	0	18	18	18	32,5	0	0	14	0	16	20	154,5
CSDonné	0	0	0	8	0	8	0	0	0	0	8	0	
CSReçu	8	2,5	0	0	3	0	6	6	0	8	0	4	DOTATION Rappel 2022
HP consommés	26	2,5	18	10	21	24,5	6	6	14	8	8	24	168
HSA consommés	1	0	2	0	1	1	0	1	0	0	0	2	8
Total Tronc commu													163,5

CS BAIS
CS PRE en PAIL
CS AMBRIERES



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Mayenne



Une ECOLE, une ENTREPRISE : partageons nos expériences.



Académie de Nantes
4 rue des Troènes
53700 Villaines la Juhel
Tél 02 43 03 23 98
Fax 02 43 03 98 00
E-mail ec 053002@spilac.juillet.fr
Collège les Garettes

Objet : la présente convention de **partenariat ECOLE - ENTREPRISE** a pour objet de favoriser une meilleure connaissance du fonctionnement d'une entreprise par les élèves et leurs encadrants. Elle vise à favoriser les échanges entre adultes du monde de l'Entreprise et adultes du monde de l'Education.

Durée:

Cette convention a une durée indéterminée. Chaque partie peut y mettre fin à tout moment sous réserve de respecter un mois de préavis.

Modalités : Les signataires s'engagent à établir ensemble un calendrier prévisionnel annuel d'actions. Pour l'année scolaire 2022-2023, voici les actions retenues :

- ✓ jeudi 24 novembre 2022 : accueil par l'entreprise de M. Mézière, enseignant en technologie et Mme Mottier, Conseillère Principale d'Education afin de préparer la visite des 3èmes du collège.
- ✓ lundi 30 janvier 2023 : visite de l'entreprise CEMA par les élèves de 3èmes en présence d'organismes de formation présentant les filières aux élèves.
- ✓ dans le courant de l'année scolaire : réalisation d'un conseil d'administration du collège dans les locaux de l'entreprise CEMA à Javron les Chapelles. A cette occasion, l'entreprise pourra expliquer son fonctionnement culturel, financier et technique.
- ✓ mercredi 8 mars 2023 : demande d'une présence si possible au forum des métiers organisé par le collège
- ✓ PROPOSITION CEMA : Présentation d'une heure en cours sur ce qu'est un moule d'injection : pourquoi – comment. En prolongement de la visite du 30/01.

A l'occasion de ces échanges, les cadres de l'entreprise recevront des responsables scolaires des informations sur leur environnement et leurs objectifs relativement aux enseignements dispensés et aux orientations proposées aux élèves.

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées.

Mme Mottier, Conseillère Principale d'Education, ainsi que M. Mézière, professeur de technologie et professeur coordinateur école entreprise s'engagent à créer du lien entre l'entreprise et les usagers du collège.

Fait à Villaines la Juhel, le

2023

Pour CEMA Technologies

Pour le Collège Les Garettes

Nicolas LANDY
Responsable Développement

M. GUERIN, Principal

CEMA TECHNOLOGIES SAS
ZA Les Renardières
53250 JAVRON-LES-CHAPELLES
Tél. 02 43 75 00 17
SIREN 483 709 887



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
LOCAL A L'ASSOCIATION USV MUSCULATION
FITNESS ET AU CENTRE DE SECOURS DE
VILLAINES-LA-JUHEL
AVENANT N°2**

Entre les soussignés

La Commune de Villaines-la-Juhel représentée par Monsieur Daniel LENOIR agissant en qualité de Maire de la Commune de Villaines-la-Juhel et ayant tout pouvoir en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2019

D'une part,

Et,

L'Association « **USV Musculation Fitness** » représentée par Madame Gwenola NIZAN, Présidente, dûment habilitée à la signature des présents, ci-après désigné comme « l'utilisateur »,

Et,

*Le **Centre de secours des pompiers de Villaines-la-Juhel**, représenté par Monsieur Sylvain GOUPIL, Chef de centre, dûment habilité à la signature des présents, ci-après désigné comme « l'utilisateur »,

*La **Section des Cadets-Cadettes du Centre de secours des pompiers de Villaines-la-Juhel et du Collège les Garettes**, représenté par Monsieur Olivier MORIN, représentant de la section, et représenté par Monsieur Benjamin GUERIN, principal du Collège les Garettes, dûment habilités à la signature des présents, ci-après désignés comme « l'utilisateur »,

D'autre part,

La section des Cadets-Cadettes du Centre de secours des pompiers de Villaines-la-Juhel et du Collège les Garettes, souhaite une mise à disposition de la salle de musculation/fitness communale, située **1 Boulevard du Général de Gaulle**. L'avenant n°1 du 01 avril 2022 est modifié comme suit :

Article 2 : Modalités de la mise à disposition

La salle de musculation/fitness est mise à la disposition de l'association **USV Musculation Fitness tous les lundi matin, mardi après-midi, mercredi matin, jeudi après-midi, vendredi après-midi et samedi matin**. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La salle de musculation/fitness est mise à la disposition du **Centre de secours des pompiers de Villaines-la-Juhel le lundi après-midi de 18 h à 20h**, moyennant un montant de **55^{euros} / trimestre**, donné à l'USV Musculation Fitness.

La salle de musculation/fitness est mise à la disposition de la **Section des Cadets-Cadettes du Centre de secours des pompiers de Villaines-la-Juhel et du Collège les Garettes le mardi après-midi de 14 h à 17h**. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- ✓ L'autorisation d'utiliser la salle de musculation/fitness est accordée à **l'association USV musculation fitness** sous réserve :
 - du respect du bâtiment et de ses équipements par les membres de l'association,
 - que les membres de ladite association devront veiller à laisser la salle, les vestiaires propres, à éteindre la lumière après l'utilisation de ce local,
 - que l'association s'engage à souscrire toutes assurances nécessaires pour couvrir les risques inhérents à la responsabilité.

- ✓ L'autorisation d'utiliser la salle de musculation/fitness est accordée **aux pompiers du Centre de secours de Villaines-la-Juhel et à la section des Cadets-Cadettes** sous réserve :
 - **de l'obligation de la présence d'un Encadrant des Activités Physiques (EAP) et du professeur d'Education Physique et Sportif pour toutes séances de musculation prévues,**
 - qu'ils devront veiller à laisser la salle et les vestiaires propres, à éteindre la lumière après l'utilisation de ce local et fermer les portes,
 - qu'ils devront respecter les équipements sportifs et signaler à l'USV Musculation Fitness toute anomalie ou dysfonctionnement du matériel,
 - qu'ils s'engagent à souscrire toutes assurances nécessaires pour couvrir les risques inhérents à la responsabilité.

Fait en quintuple exemplaires dont l'original est remis à chaque partie.

Fait à Villaines-la-Juhel, le 07 décembre 2022

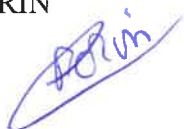
La Présidente de
l'Association USV Musculation Fitness,
Gwenola NIZAN




Le Chef du Centre de Secours,
Sylvain GOUPIL


~~LIEUTENANT~~
Sylvain GOUPIL

Le Représentant de la section Cadets-Cadettes,
Olivier MORIN



Le Maire,
Daniel LENOIR




Le Principal du Collège les Garettes,
Benjamin GUERIN



Aunere 4

Intitulé du poste : Enseignant coordonnateur ULIS

Commentaire succinct pour EPP :

Discipline(s) de recrutement : Professeurs des écoles, professeurs du second degré toutes disciplines, titulaires du CAPPEI ou du 2 CA-SH

Code discipline :

Etablissement : Collège Les Garettes - Villaines-la-Juhel

Code UAI : 0530025p

Date de mise en œuvre du projet d'établissement : 2018/2021 – en cours d'élaboration pour 2023

Date de signature du contrat d'objectifs : 18/10/2018 pour période 2018/2021

Personne à contacter : M. GUERIN, Principal

Adresse électronique : ce.0530025p@ac-nantes.fr

Téléphone : 02 43 03 23 98

Information présentée au conseil d'administration du : 31/01/2023

Caractère spécifique du poste :

- ⇒ Axe(s) du projet d'établissement et/ou du contrat d'objectifs
 - améliorer la communication orale et écrite des élèves
 - répondre au mieux aux besoins des élèves (élèves à besoins particuliers)
 - développer l'engagement (dispositifs, partenariats, compétences spécifiques)

- ⇒ Spécificité(s) et caractéristique(s) du poste

Dispositif déjà créé à la rentrée 2020

Conception, adaptation et mise en œuvre de l'emploi du temps de chaque élève.

Faire différenciation pédagogique à mettre en œuvre en cohérence avec les PPS de chaque élève.

Participation aux équipes de suivi de scolarisation.

Gestion de l'ensemble des actions et inclusions visant à développer ou à consolider les apprentissages.

Compétences particulières attendues de l'enseignant

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage ;
- Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de l'élève ;
- Travailler en équipe, avec les différents partenaires sociaux et médicaux, et avec les Parents ;
- Avoir une bonne connaissance des voies d'orientation post 3ème ;
- Capacité d'adaptation.

Synthèse générale de l'autoévaluation

Points forts du collège	Points de vigilance	Leviers d'amélioration	Possibles indicateurs annuels
Très bonne implantation du collège dans son environnement immédiat (liens avec les entreprises, les associations, les collectivités)	Les effectifs du collège et le lien avec les écoles du secteur	- Communiquer activement afin de valoriser l'établissement - Actions communes Ecole-collège	- Effectifs - Nombre d'actions écoles/collège
Un lien de confiance avec les usagers (élèves et familles).	Le climat scolaire (co-éducation Collège/Parents, respect des règles, bien-être)	Travailler sur le respect de l'Autre et le climat scolaire : - ateliers sur le Respect en Vie de classe - Projets CESC	- Nombre d'actions du CESC - Nombre de rapports d'incident, de Commissions éducatives et de Conseils de discipline
Une équipe qui se connaît et monte des projets facilement.	L'horizon parfois restreint des élèves	- Des projets pédagogiques ambitieux pour chaque niveau - Le lien Collège-Lycée	- Résultats aux examens - Orientations
Un collège très bien entretenu avec un climat serein au sein des équipes	Des protocoles parfois trop informels Une situation financière fragile, en particulier le Service Restauration	- Formaliser des axes d'une politique pérenne sur le temps long - Recourir à des subventions pour les projets pédagogiques	- Nombre d'actions s'inscrivant dans des dispositifs reconnus et subventionnés : Adage, Appels à projets des Collectivités...

Année 6

Académie de Nantes
 4 rue des Tilières, BP 7
 53700 Villaines la Juhel
 Tél. 02 43 03 23 98
 Fax 02 43 03 98 00
 Email : acad.nantes@education.fr
 Collège les Garettes

ACTIONS EDUCATIVES - PROJETS - VOYAGES

DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET

Demande déposée par (nom de la personne initiant le projet) :

Madame, Monsieur

Fonction : Servais Lozime
 Téléphone : Coomb ULIS
 Courriel : 06 9837 91 85
Lozime.servais@ac-nantes.fr

Intitulé du projet

Voyage Beauval/Cherbourg ULIS

Date de réalisation prévue

03/06/23 au 06/06/23

Accompagnateurs :

Niveau, section ou catégorie d'élèves concernés - Effectifs :

Classes	Option, catégorie	Effectif
ULIS		9

Effectif total : 9 + 1 accompagnateurs

DESRIPTIF DU PROJET

Présentation du projet :

Sur 3 jours :

Jour 1 : départ du collège FMS → journée 200

Jour 2 : journée 200

Jour 3 : Château Chaverny → seigneurie collège ≈ 19000

Intérêt pédagogique du projet :

Travail autour des sciences : Construction en amont d'une revue contenant des informations sur différents animaux (vu en classe) : étude des plantes grâce à un livre

Travail autour de l'art : étude sur la construction, peinture, architecture et sculpture.

PIECES A JOINDRE (tous documents pouvant étayer le projet) :

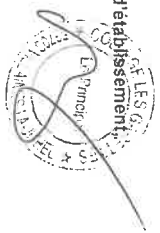
→ Travail autour de la lecture

Étude des BS "Tintin" avec travail d'écriture.

DEPENSES	RECETTES
TRANSPORT	SUBVENTIONS DIVERSES :
SARL voyage GROSBOIS	Etat
HEBERGEMENT :	Collectivités
Elèves	Autres
Accompagnateurs	DONS :
ENTREES (musées...)	Associations de parents
AUTRES CHARGES DIVERSES	FSE
ASSURANCE ANNULATION	Autres
Adhésion groupe + gîte	Budget Établissement
TOTAL DES DEPENSES	PARTICIPATION DES FAMILLES :
€ 1761,40€	Nbre d'élèves x 140 €
	g
	TOTAL DES RECETTES
	€ 1440€
	€ 1761,40€

Le responsable du projet,

Le chef d'établissement,



Date

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement :

> à signer les contrats et conventions liés à ce voyage

> à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné

> à percevoir la participation des familles ci-dessus

Anno 7

Académie de Nantes
4 rue des Troènes - BP 7
53700 Villaines la Jubert
Tél. 02 43 03 23 98
Fax 02 43 03 98 00
www.academiennantes.fr
Collège les Garettes

ACTIONS EDUCATIVES - PROJETS - VOYAGES

DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET

Demande déposée par (nom de la personne initiant le projet) :

Madame, Monsieur

M. Roudé
06-45-61-24-87
Enseignant -
nyannouade@orange.fr

Fonction

Téléphone

Courriel

Intitulé du projet

Cinéma : Afeignon

Date de réalisation prévue

01/04/2013

Accompagnateurs : Mme Guillon
M. Bouillier (sans réserve).

Niveau, section ou catégorie d'élèves concernés - Effectifs :

Classes	Option, catégorie	Effectif
4A		20
4B		21
		Effectif total : 41

Intitulé du voyage **paris 2023**

Dates : du 04/05/2023 au 05/05/2023

Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 09/02/2021

Nombre de participants : 29
 Élèves : 26
 Accompagnateurs : 2
 Coût/ participant : 135,92 €

Tarif élèves : 110,00 €
 Coût accompagnateurs : 271,85 €

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	2 860,00 €
Aides et subventions	
Éducation nationale	
Région	
Département (VECTEUR)	
Autres ANCV	
Subvention CCMA	
Dons	
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens	520,00 €
Don APE	289,95 €
Don vente fromage	
Ressources propres	
Budget de l'établissement	271,85 €
Fonds de roulement	
Autres (à préciser)	
TOTAL	3 941,80 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageur	
SNCF Départ du Mans	1 445,00 €
Transport/ voyageur	375,00 €
Métro	163,80 €
Repas et hébergement	
Auberge de Jeunesse AIJ	1 179,00 €
Repas au restaurant Menekse	392,00 €
Paniers repas	238,00 €
Visites	
Mémorial de la Shoah	49,00 €
visites diverses	100,00 €
Divers (à préciser)	
TOTAL	3 941,80 €

=

